



**ONU HABITAT Conseil exécutif
du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Distr. générale
5 février 2020

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Première session de 2020**

Nairobi, 31 mars – 2 avril 2020

Point 5 c) iv) de l'ordre du jour provisoire*

**Rapports sur la mise en œuvre des plans stratégiques
d'ONU-Habitat : mise en œuvre du plan stratégique
pour 2020-2023 : cadre de résultats**

**Rapport d'activité de la Directrice exécutive sur la mise
en œuvre du Plan stratégique d'ONU-Habitat pour
la période 2020-2023 : projet de cadre de résultats****

I. Introduction

1. Le Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2023 a été approuvé par les États membres en mai 2019 à la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, principal organe directeur du Programme.
2. Le Plan stratégique repositionne ONU-Habitat en tant qu'entité mondiale de premier plan, centre d'excellence et pôle d'innovation. Ainsi, le Programme recentre sa position privilégiée de leader d'opinion et d'autorité incontournable pour toutes les questions relevant de ses travaux, orientant le discours et définissant le programme mondial aux fins du développement urbain durable, menant le débat politique, générant des connaissances spécialisées de pointe, établissant des principes et normes techniques, diffusant le savoir et les données d'expérience, et divulguant les meilleures pratiques, afin que les villes et les établissements humains soient ce qu'ils devraient être.
3. La formulation du Plan stratégique 2020-2023 s'est largement appuyée sur la théorie du changement et les principes de la gestion axée sur les résultats.
4. La mise en œuvre du Plan stratégique doit continuer de refléter l'insistance d'ONU-Habitat sur les résultats et les impacts. Ainsi, en s'appuyant sur les efforts et les initiatives engagés pour établir un modèle de gestion axé sur les résultats, ONU-Habitat entend mettre en place un système de suivi et d'évaluation institutionnalisé à l'échelle du Programme pour : i) suivre les progrès de la mise en œuvre dans les différents domaines d'intervention ; ii) prendre les mesures correctives qui s'imposent ; iii) améliorer la transparence et la responsabilisation ; iv) améliorer la communication avec les États membres, les donateurs et autres parties prenantes, grâce notamment à la mise en place d'une plateforme interactive accessible à l'ensemble des partenaires, et v) identifier les obstacles et les effets indésirables afin de concevoir des programmes et des mesures plus adaptés.
5. L'établissement d'un cadre de résultats complet, assorti d'indicateurs SMART¹, de niveaux de référence et de cibles, est une première étape vers la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation.

* HSP/EB.2020/1.

** La version anglaise du présent document a été publiée sans être revue par les services d'édition.

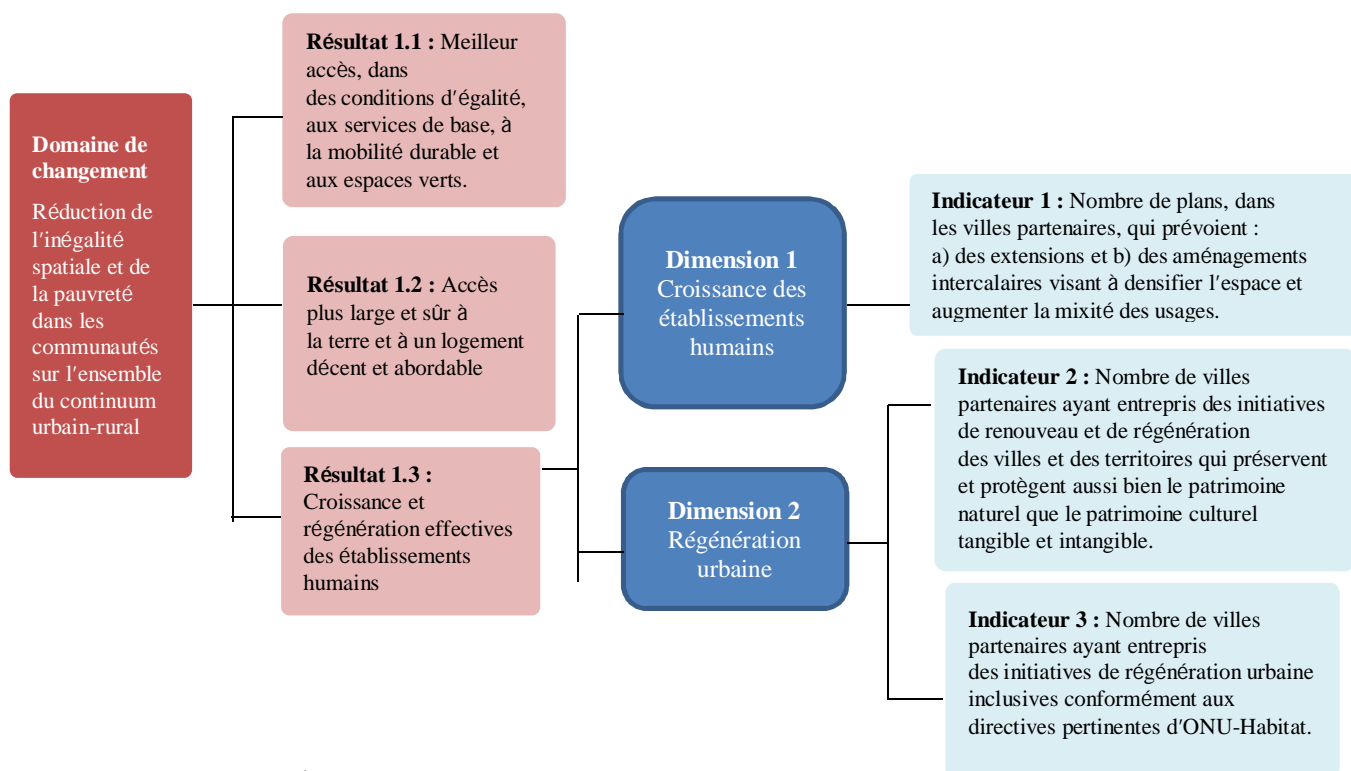
¹ Les indicateurs SMART sont des indicateurs spécifiques, mesurables, ambitieux, réalistes et temporels.

6. Le cadre de résultats comprend des indicateurs pour les niveaux suivants :
- a) Objectif : L'urbanisation durable est promue comme moteur du développement et facteur de paix, afin d'améliorer les conditions de vie pour tous.
 - b) Domaine de changement 1 : Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural (les indicateurs dans ce domaine mesurent l'impact)
 - i) Résultat 1 : Accès plus large et équitable aux services de base, à la mobilité durable et aux espaces publics (la plupart des indicateurs de résultat mesurent le résultat institutionnel) ;
 - ii) Résultat 2 : Accès plus large et sûr à la terre et à un logement décent et abordable ;
 - iii) Résultat 3 : Croissance et régénération effectives des établissements humains.
 - c) Domaine de changement 2 : Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions
 - i) Résultat 1 : Amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité des villes et des régions
 - ii) Résultat 2 : Augmentation et répartition équitable des recettes locales
 - iii) Résultat 3 : Intensification du déploiement des technologies de pointe et des innovations au service du développement urbain.
 - d) Domaine de changement 3 : Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain
 - i) Résultat 1 : Réduction des émissions de gaz à effet de serre et amélioration de la qualité de l'air ;
 - ii) Résultat 2 : Utilisation plus rationnelle des ressources et protection des actifs écologiques ;
 - iii) Résultat 3 : Adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.
 - e) Domaine de changement 4 : Prévention et gestion efficaces des crises urbaines
 - i) Résultat 1 : Renforcement de l'intégration sociale et planification inclusive pour la prévention des conflits et le relèvement ;
 - ii) Résultat 2 : Meilleures conditions de vie et inclusion des migrants, réfugiés, déplacés internes et rapatriés grâce à des mesures d'intervention et de relèvement efficaces ;
 - iii) Résultat 3 : Résilience accrue du cadre bâti et des infrastructures.
 - f) Domaines thématiques transversaux :
 - i) Résilience ;
 - ii) Sécurité.
 - g) Dimension de l'inclusion sociale :
 - i) Droits de l'homme ;
 - ii) Genre ;
 - iii) Enfants, jeunes et personnes âgées ;
 - iv) Handicap.
 - h) ONU-Habitat en tant que Centre d'excellence.

II. Cadre de résultats : description et grille de lecture

7. Chacun des 12 résultats énumérés ci-dessus pour les domaines de changement circonscrits comporte plusieurs dimensions, indiquées dans les tableaux qui suivent. Ces dimensions sont les composantes des résultats qui doivent être mesurés séparément pour pouvoir capter correctement l'essentiel de chacun des résultats.

Illustration



A. Portée des indicateurs²

8. Tous les indicateurs figurant dans les tableaux ci-dessous ont pour but de suivre les résultats et l'impact des travaux d'ONU-Habitat. À l'exception des indicateurs figurant dans la section « Centre d'excellence », tous les niveaux de référence et toutes les cibles concernent les pays et villes partenaires d'ONU-Habitat avec lesquels il entretient une collaboration directe, sauf indication contraire.

B. Types d'indicateurs

9. Les indicateurs sont de trois types :

a) Les indicateurs d'impact humain – Ils mesurent l'impact des travaux d'ONU-Habitat sur la transformation de la vie des populations. Ces indicateurs ne captent que les résultats de la collaboration directe entre ONU-Habitat et les pays et villes partenaires. Les approches de la théorie du changement serviront à confirmer l'impact des travaux d'ONU-Habitat et seront complétées par des évaluations d'impact ;

b) Les indicateurs de résultat institutionnel – Ils mesurent l'influence d'ONU-Habitat sur les systèmes, les arrangements institutionnels, les politiques et les stratégies aux niveaux national et infranational. Ces indicateurs ne captent que les résultats de la collaboration directe entre ONU-Habitat et les pays et villes partenaires ;

c) Les indicateurs catalytiques (indicateurs d'un centre d'excellence) – Ils mesurent l'influence des travaux d'ONU-Habitat dans le monde. Cette influence est définie par l'adoption, l'utilisation, l'adaptation ou la citation, aux niveaux infranational, national et mondial, des produits d'ONU-Habitat dans le domaine des connaissances (travaux normatifs) et des initiatives pilotes. Ces indicateurs ne captent pas seulement la collaboration directe entre ONU-Habitat et ses partenaires,

² Les indicateurs rendent compte de changements vérifiables qui peuvent apporter la preuve d'un succès.

mais aussi l'utilisation qui est faite de ses connaissances et compétences sans intervention directe. Ils mesurent l'influence ou le rôle catalytique d'ONU-Habitat.

C. Dimensions qualitatives et quantitatives des indicateurs

10. Les méthodes de collecte des données et de calcul de la valeur réelle de chaque indicateur permettent de capter les aspects qualitatifs, en faisant appel notamment à des méthodes d'analyse du contenu et à des enquêtes ayant pour but d'évaluer les aspects qualitatifs d'une stratégie ou d'une politique, ou de la mise en œuvre d'un plan, ou encore du point de vue des populations sur certaines questions.

11. Tous les indicateurs seront quantifiés sous forme de chiffres, de proportions ou de pourcentages en fin de parcours.

D. Évaluation des niveaux de référence

12. Une première évaluation des niveaux de référence à l'échelle du Programme a été effectuée pour déterminer la position d'ONU-Habitat s'agissant du niveau de référence pour chaque indicateur.

13. Les données de référence ont été recueillies et établies comme suit :

a) Si l'indicateur existait déjà dans de précédents plans stratégiques, le niveau de référence a été repris des rapports annuels d'ONU-Habitat ;

b) Pour les indicateurs référencés au niveau mondial, les niveaux de référence ont été établis par rapport aux chiffres mondiaux² ;

c) Pour la plupart des indicateurs, les niveaux de référence ont été établis à partir des initiatives d'ONU-Habitat en tenant compte de la contribution de l'initiative considérée à un indicateur spécifique ;

d) Des données provenant de l'Observatoire urbain mondial d'ONU-Habitat ont également été utilisées.

E. Définition des cibles

14. Pour chaque indicateur, les cibles ont été définies en fonction des éléments ci-après :

a) Les antécédents, c'est-à-dire les résultats obtenus par ONU-Habitat ou sa contribution dans un domaine particulier ;

b) La programmation à venir, c'est-à-dire l'envergure prévue des activités d'ONU-Habitat dans un domaine particulier ;

c) La recommandation globale, c'est-à-dire le niveau recommandé à l'échelle mondiale pour cet indicateur et la façon dont ONU-Habitat entend se référencer par rapport au niveau mondial³ ;

d) La nature des travaux, c'est-à-dire le temps nécessaire pour que certaines initiatives, qu'elles soient normatives ou opérationnelles, puissent aboutir à des résultats tangibles.

F. Sources de données et moyens de vérification⁴

15. Un aspect essentiel de la mesure des progrès vers la réalisation des cibles du Plan stratégique 2020-2023 sera la publication de statistiques officielles de grande qualité. À cette fin, ONU-Habitat s'emploiera, avec le concours des parties prenantes impliquées dans les systèmes nationaux ou internationaux de statistiques, dans les pays et villes partenaires, à recenser, développer et entretenir une diversité de sources de données afin de renseigner le cadre de résultats et les rapports connexes, y compris sur la plateforme de suivi du Nouveau Programme pour les villes.

16. Par ailleurs, des organisations internationales telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Groupe de la Banque mondiale participeront à la fourniture de données,

² Par exemple, l'indicateur « proportion moyenne de la zone bâtie dans les villes partenaires qui est un espace ouvert accessible au public et à l'usage de tous ». Pour plus d'informations sur cet indicateur, voir le résultat 1.1.

³ Par exemple, l'indicateur « Proportion de la population ayant facilement accès aux transports en commun dans les villes partenaires ». Pour plus d'informations sur cet indicateur, voir le Domaine de changement 1 – Niveau du domaine.

⁴ Les moyens de vérification indiquent où et comment les informations sur les indicateurs seront obtenues.

en collaboration avec les institutions nationales compétentes. Les sources de données existantes seront exploitées autant que possible pour éviter d'imposer un fardeau supplémentaire aux bureaux nationaux de statistiques.

17. Le système de suivi d'ONU-Habitat sera complété par des évaluations indépendantes et impartiales, qui apporteront des éléments supplémentaires confirmant les relations de causalité entre les travaux d'ONU-Habitat et la transformation de la vie dans les villes et les communautés.

18. Le système de suivi des données assurera la collecte de données ventilées, le cas échéant et si possible, par sexe, âge, handicap et niveau de revenu, entre autres.

III. Le cadre de résultats

A. Objectif : Promouvoir l'urbanisation durable comme moteur du développement et de la paix, en vue d'améliorer les conditions de vie pour tous

Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Nombre d'autorités nationales et infranationales partenaires intégrant l'urbanisation durable dans les plans de développement et les stratégies sectorielles	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre d'autorités infranationales	Nationale	22	31	40	48	55
				Infranationale	51	60	70	80	90
Nombre d'autorités nationales et infranationales partenaires intégrant l'urbanisation durable dans les stratégies et plans humanitaires, de relèvement et de consolidation de la paix	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre d'autorités infranationales	Nationale	0	5	6	7	9
				Infranationale	0	5	10	15	20
Nombre de pays partenaires où l'urbanisation durable est intégrée dans les cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre de pays	-	0	7	17	22	27
Nombre de pays partenaires dotés de Documents de programme de pays d'ONU-Habitat	Résultat institutionnel	Étude documentaire	Nombre de pays	-	0 ⁵	7	17	22	27

⁵ Bien qu'ONU-Habitat dispose de programmes de pays en cours d'exécution, la nouvelle exigence au sein du système des Nations Unies est que les documents de programme de pays soient alignés sur les cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Étant donné que ceux-ci débiteront en 2020, la base de référence pour les nouveaux documents de programme est zéro.

B. Domaine de changement 1 : Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural

1. Mesure du niveau du domaine de changement

Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Population totale ayant accès : a) à un logement convenable ⁶ , b) à des espaces publics ⁷ et c) aux services de base ⁸ dans les pays partenaires	Impact humain	Données de l'Observatoire urbain mondial concernant les villes partenaires	Nombre de personnes	a) logement convenable	22,5 millions (2018)	26,6 millions	27,7 millions	28,8 millions	30 millions
	Impact humain			b) espaces publics	1,5 million (2018) ⁹	1,65 millions	1,8 million	1,95 million	2,1 millions
	Impact humain			c) services de base	3,25 millions	3,55 millions	3,85 millions	4,15 millions	4,45 millions
Proportion de la population ayant accès : a) à l'eau potable, b) à un assainissement amélioré et c) à des services de gestion des déchets dans les villes partenaires	Impact humain	Données de l'Observatoire urbain mondial concernant les villes partenaires	Nombre de personnes	a) eau potable	2,7 millions ¹⁰	2,95 millions	3,2 millions	3,45 millions	3,7 millions
				b) assainissement amélioré	2,7 millions ¹¹	2,95 millions	3,2 millions	3,45 millions	3,7 millions
				c) Services de gestion des déchets	Les données mondiales ne sont pas disponibles ¹²	60 %	62 %	64 %	66 % ¹³

⁶ On entend par « logement convenable » un logement qui offre plus que quatre murs et un toit et qui, au minimum, répond aux critères suivants : 1) la sécurité d'occupation légale, 2) la disponibilité de services, matériaux, installations et infrastructures, 3) un coût abordable, 4) l'habitabilité, 5) l'accessibilité, 6) une localité appropriée et 7) une adéquation culturelle.

⁷ On entend par « espaces publics » des lieux qui sont de propriété publique ou à l'usage du public, accessibles à tous librement et gratuitement et sans but lucratif.

⁸ Dans le cadre des travaux d'ONU-Habitat, on entend par « services de base » l'accès à l'eau potable, des services d'assainissement, des installations d'hygiène, des moyens de transport et des services de ramassage des ordures ménagères.

⁹ Ceci est une base de référence mondiale.

¹⁰ S'agissant des services d'approvisionnement en eau potable sûrs, pour l'année 2019, les statistiques de l'Observatoire urbain mondial étaient les suivantes : 3,6 milliards de citoyens ont utilisé ces services, 1,8 milliard de ruraux et 5,5 milliards de personnes dans le monde.

¹¹ S'agissant des services d'approvisionnement en eau potable sûrs, pour l'année 2019, les statistiques mondiales de l'Observatoire urbain mondial étaient les suivantes : 4,1 milliards de citoyens ont utilisé ces services, 2,4 milliards de ruraux et 6,5 milliards de personnes dans le monde.

¹² Au niveau régional : 94 % Australie et Nouvelle-Zélande (M49) ; 66,7 % en Asie centrale et en Australasie ; 72 % en Asie de l'Est et du Sud ; 89,6 % en Amérique du Nord et en Europe ; 80,4 % en Amérique latine et dans les Caraïbes ; 73,5 % en Asie occidentale et en Afrique du Nord ; 43,4 % en Afrique sub-saharienne.

¹³ Selon les estimations, ceci représenterait environ 11,6 millions d'habitants dans les villes partenaires d'ONU-Habitat.

Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Proportion de la population vivant dans des taudis ou des bidonvilles ¹⁴ , des implantations sauvages ¹⁵ ou des logements inadéquats dans les villes partenaires	Impact humain	Données de l'Observatoire urbain mondial concernant les villes partenaires	Proportion de la population	-	23,5 % (2018) ¹⁶	23,3 %	23 %	22,8 %	22,5%
Nombre de ménages ayant un droit d'occupation sûr et étant en possession de documents officiels ¹⁷ dans les villes partenaires		Observations directes dans le cadre des évaluations post-projet	Nombre de ménages		12 043	15 000	19 000	24 000	30 000
Proportion de la population adulte percevant ses droits fonciers comme sûrs ¹⁸ dans les villes partenaires	Impact humain	Enquêtes	Proportion de la population		Le niveau de référence et les cibles pour cet indicateur seront fonction du projet ou de la localité considéré(e) et feront suite à une enquête.				
Nombre de personnes vivant dans des zones visées par un plan statuaire ¹⁹ dans les villes partenaires	Impact humain	Portefeuille de projets et données du recensement national ou local	Nombre de personnes	-	99,4 millions	125 millions	150 millions	175 millions	200 millions

2. Résultat 1.1 : Meilleur accès, dans des conditions d'égalité, aux services de base, à la mobilité durable et aux espaces verts

- a) Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable ci-après : services de base : 1.4 (1.4.1), 3.b (3.b.2), 4.a (4.a.1), 6.b (6.b.1), 11.1, 11.5 (11.5.2), 11.6 (11.6.1), mobilité durable : 9.1 (9.1.2), 11.2 (11.2.1), espaces verts : 11.7 ;
- b) Contribue à la mise en œuvre des paragraphes 29, 30, 34, 37 et 74 du Nouveau Programme pour les villes.

Dimensions :

- a) Amélioration de l'accès aux services de base, dans des conditions d'égalité ;

¹⁴ Un taudis est une habitation dont les occupants subissent l'une ou plusieurs des privations suivantes : 1) manque d'accès à des sources d'approvisionnement en eau améliorées, 2) manque d'accès à des installations sanitaires améliorées, 3) insuffisance de la surface habitable, 4) précarité des logements et 5) absence de sécurité d'occupation.

¹⁵ Les implantations sauvages sont souvent assimilées à des bidonvilles, essentiellement caractérisés par l'absence d'un régime foncier formel, d'infrastructures et de services.

¹⁶ Ceci est une base de référence mondiale. Dans le monde, 1 033 545 519 personnes vivent dans des bidonvilles, des implantations sauvages ou des logements inadéquats.

¹⁷ Par « documents officiels » attestant des droits de propriété, on entend l'enregistrement et la publication d'informations sur la nature juridique et l'emplacement du terrain, les droits qui y sont attachés et les détenteurs de ces droits sous une forme reconnue par les pouvoirs publics et revêtant par conséquent un caractère officiel.

¹⁸ La perception de la sécurité d'occupation est l'idée que se fait un individu de la probabilité d'une perte imprévue de sa propriété foncière, résultant par exemple d'un contentieux concernant le droit de propriété sur le terrain ou la capacité de le mettre en valeur, quelle que soit le statut légal.

¹⁹ Un plan d'urbanisation officiellement adopté.

- i) Sous-dimensions : services de base essentiels, eau, assainissement, gestion et élimination des déchets, énergies modernes, TIC ;
- b) Amélioration de l'accès à des moyens de transport durables, dans des conditions d'égalité ;
- i) Sous-dimensions : mobilité durable, accès à des transports multimodaux, systèmes de mobilité ;
- c) Amélioration de l'accès aux espaces verts, dans des conditions d'égalité ;
- i) Sous-dimensions : élargissement des espaces verts, égalité d'accès aux espaces verts, sécurité urbaine.

Dimension	Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Services de base	Nombre de pays partenaires ayant aligné leurs textes de politique nationale sur : a) les Directives internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous, b) les Directives internationales sur la planification urbaine et territoriale et c) les Directives pour des villes plus sûres	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre de pays	a) Directives internationales sur la décentralisation et l'accès à des services de base pour tous	36	38	40	42	44
					b) Directives internationales sur la planification urbaine et territoriale	21	26	31	36	41
					c) Directives pour des villes plus sûres	0	4	9	14	20
Mobilité durable	Pourcentage de la longueur du réseau routier réservé : a) aux pistes cyclables ²⁰ et b) aux trottoirs ²¹ dans les villes partenaires	Résultat institutionnel	Données des systèmes d'information géographique (SIG) et données de l'administration publique provenant du Département des transports	Mètres de route	a) pistes cyclables	Le niveau de référence et les cibles pour cet indicateur seront fonction du projet ou de la localité considéré(e).				
					b) trottoirs	Le niveau de référence et les cibles pour cet indicateur seront fonction du projet ou de la localité considéré(e).				

²⁰ Une piste cyclable est une portion de la voirie urbaine ou un parcours spécialement réservé aux vélos. Elle est considérée comme « exclusive » si elle n'est consacrée à aucun autre usage tel que la marche, la moto ou autre véhicule à moteur. Elle doit être sécurisée.

²¹ Un trottoir est une partie latérale de la chaussée construite en dur et réservée à la circulation des piétons. Il est considéré comme « exclusif » s'il n'est consacré à aucun autre usage, tel que le vélo, la moto ou autre véhicule à moteur. Il doit également être sécurisé.

Dimension	Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Espaces publics	Nombre de villes partenaires appliquant des politiques promouvant une mobilité urbaine durable ²²	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre de villes	-	10	13	17	21	25
	Nombre de villes partenaires appliquant des politiques promouvant la mise en place de pistes cyclables et de trottoirs sûrs et accessibles à tous et intégrés dans les transports publics	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre de villes	-	10	13	17	21	25
	Proportion moyenne de la zone bâtie dans les villes partenaires qui est un espace ouvert accessible au public et à l'usage de tous	Résultat institutionnel	Données des systèmes d'information géographique (SIG) et données de l'administration publique provenant du Département des transports	Superficie de la zone	-	35 % ²³	36 %	37 %	38 %	39 %
	Nombre d'autorités locales partenaires menant des stratégies et des actions visant à améliorer l'intégration sociale et la sécurité dans les espaces publics	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre de villes	-	70	74	80	87	95

²² Une politique de mobilité durable doit tendre à développer des transports en commun fiables, abordables, sûrs, accessibles à tous, en particulier aux pauvres et aux catégories défavorisées, et respectueux de l'environnement.

²³ Globalement, 35 % de la population mondiale ont accès à des espaces publics ouverts (dans un rayon de 400 m à pied), selon des données recueillies dans 467 villes de 90 pays. Il existe des variations régionales – Australie et Nouvelle-Zélande (67 %), Amérique du Nord et Europe (67 %), Amérique latine et Caraïbes (46 %), Asie occidentale et Afrique du Nord (40 %), Afrique sub-saharienne (26 %), Asie centrale et Australasie (26 %), Asie et l'est et Asie du sud-est (22 %).

Dimension	Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
	Nombre de villes partenaires dotées de plans pour des espaces publics inclusifs	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre de villes	-	70	90	110	130	150

3. Résultat 1.2 : Accès plus large et sûr à la terre et à un logement décent et abordable

- a) Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 1, 2, 5 et 11, en particulier des cibles 1.4 (1.4.2), 2.3, 5.a (5.a.1, 5.a.2) et 11.1 (11.1.1) ;
- b) Contribue à la mise en œuvre du paragraphe 35 du Nouveau Programme pour les villes.

Dimensions :

- a) Accès plus large et sûr à la terre ;
 - i) Sous-dimensions : proportion de personnes ayant des droits à la terre. Institutions juridiques protégeant ou facilitant l'accès à ces droits ;
- b) Amélioration et accès, dans des conditions d'égalité, à un logement convenable et abordable ;
 - i) Sous-dimensions : amélioration de l'accès à un logement convenable, dans des conditions d'égalité ; amélioration de l'accès à un logement abordable, dans des conditions d'égalité.

Dimension	Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Terre	Nombre de pays partenaires dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes l'égalité des droits à la propriété de la terre et/ou à son contrôle ²⁴	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre de pays	-	1	1	1	2	3
	Nombre de pays partenaires où le droit à un logement convenable est inscrit dans les lois et politiques nationales	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre de pays	-	3	3	4	4	5
	Nombre de pays partenaires ayant mis en place des politiques du logement visant à fournir à tous un logement convenable et abordable conformément à l'objectif de développement durable 11.1 et au droit à un logement convenable	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre de pays	-	40	42	44	46	48
Logement convenable et abordable	Nombre de pays partenaires ayant mis en place des normes réglementaires, codes de construction, mesures et incitations visant à assurer la construction de logements durables ²⁵	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre de pays	-	39	41	43	47	51
	Nombre de villes partenaires où la valeur médiane du prix des logements abordables (ratio prix médian-revenu médian) est égale ou inférieure à 3,0 ²⁶	Résultat institutionnel	Données de recensements et d'enquêtes sur les ménages	Nombre de villes	-	60	70	80	90	100
	Nombre de pays partenaires ayant mis en place des cadres ou des programmes pour prévenir les expulsions forcées illégales	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de pays	-	28	30	32	34	36
	Nombre de villes partenaires mettant en œuvre des partenariats financiers novateurs ²⁷ pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles et la construction de logements à bas coût	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de villes	-	24	28	35	42	50
	Nombre de villes partenaires dotées de projets communautaires s'attaquant aux questions de pauvreté ²⁸ et promouvant la résilience des communautés ²⁹ dans les bidonvilles et les implantations sauvages	Résultat institutionnel	Enquête	Nombre de villes	-	22	27	34	42	50

4. Résultat 1.3 : Croissance et régénération effectives des établissements humains

- a) Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 4, 5, 6, 10, 11 et 16, en particulier des cibles 4.a, 6.b (6.b.1), 11.1 (11.1.1), 11.3, 11.6, 11.7, 11.a et 16.7 (16.7.2) ;
- b) Contribue à la mise en œuvre des paragraphes 38, 49, 51 et 52 du Nouveau Programme pour les villes.

Dimensions :

- a) Croissance effective des établissements humains ;
 - i) Sous-dimensions : croissance planifiée. Capacité des gouvernements à gérer la croissance des établissements humains ;
- b) Régénération effective des villes.

Dimension	Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Croissance des établissements humains	Nombre de plans, dans les villes partenaires, qui prévoient : a) des extensions ³⁰ et b) des aménagements intercalaires ³¹ , visant à densifier l'espace et augmenter la mixité des usages.	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre de plans	a) extensions	41	50	60	70	80
					b) densification	44	55	67	78	90

²⁴ Cet indicateur évalue la mesure dans laquelle le cadre juridique d'un pays soutient les droits fonciers des femmes, en confrontant ce cadre à six points de comparaison avec le droit international et les bonnes pratiques acceptées au niveau international.

²⁵ Cet indicateur a pour but d'évaluer les efforts engagés par les pays pour édicter des codes de construction contraignants en matière d'efficacité énergétique en vue de promouvoir la construction de bâtiments plus écologiques faisant appel à des matériaux, des concepts et des technologies à plus faibles émissions de carbone.

²⁶ Le ratio prix médian-revenu médian, également appelé « médiane multiple » est largement utilisé pour évaluer les marchés urbains et son utilisation est recommandée par la Banque mondiale et ONU-Habitat. Il est également utilisé par le Centre conjoint sur le logement de l'Université d'Harvard et de l'Université de New York et figure dans l'Atlas de l'urbanisation publié par l'Université de New York.

²⁷ Le « financement novateur » désigne une panoplie de mécanismes de financement non conventionnels tels que micro-contributions, taxes, partenariats public-privé et transactions financières sur les marchés.

²⁸ Dans les bidonvilles et les implantations sauvages, la pauvreté se traduit par la marchandisation, le surpeuplement, le manque d'accès aux services de base, l'absence de sécurité d'occupation, l'insuffisance de logements convenables, la précarité, l'inexistence de porte-parole pour relayer les besoins et revendications des populations aux autorités, les dangers environnementaux, la dislocation du tissu social, la criminalité et la violence, et les catastrophes naturelles.

²⁹ La résilience des communautés des bidonvilles et des implantations sauvages repose sur les moyens de subsistance et la sécurité économique, la résistance des logements et des sources de revenu aux changements climatiques, l'intégration, et l'existence de structures de gouvernance locales assurant la responsabilité et la cohésion sociales.

³⁰ Par « extension urbaine » on entend l'expansion planifiée d'une ville ou d'une agglomération de nature à contribuer à l'émergence de modèles de développement plus durables, si l'emplacement est bien choisi et assorti d'infrastructures bien planifiées assurant l'accès à une panoplie d'installations, avec une densité appropriée.

³¹ Par « aménagement intercalaire » on entend un nouvel aménagement situé sur un terrain vague ou sous-utilisé au sein d'une communauté existante.

Régénération des villes	Nombre de villes partenaires ayant entrepris des initiatives de renouveau et de régénération des villes et des territoires ³² qui préservent et protègent aussi bien le patrimoine naturel que le patrimoine culturel tangible et intangible	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de villes	-	9	11	14	17	20
	Nombre de villes partenaires ayant entrepris des initiatives de régénération urbaine inclusives conformément aux directives pertinentes d'ONU-Habitat	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de villes	-	8	10	14	17	20

C. Domaine de changement 2 : Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

1. Mesure du niveau du domaine de changement

19. Le paragraphe 61 du Nouveau Programme pour les villes, qui concerne la « prospérité partagée », est ainsi conçu « 61. Nous nous engageons à tirer parti du dividende démographique urbain, s'il y a lieu, et à aider les jeunes à accéder à l'éducation, à acquérir des qualifications et à trouver un emploi en vue de garantir une productivité accrue et une prospérité partagée dans les villes et les établissements humains. »

Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Répartition des emplois décents ³³ , dans les pays partenaires, dans l'ensemble du continuum rural-urbain	Impact humain	Données de recensement et cartographie spatiale	Travail décent	-	Indicateur spatial (cartographie)				

2. Résultat 2.1 : Amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité des villes et des régions

- Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 1, 2, 8 et 11, en particulier des cibles 2.3, 2.4, 2.a, 8.2, 8.3, 8.5, 11.2 et 11.a. ;
- Contribue à la mise en œuvre des paragraphes 67 et 75 du Nouveau Programme pour les villes.

Dimensions :

- Planification des processus aux fins d'améliorations ;
- Amélioration de la connectivité spatiale des villes et des régions ;

³² Par « régénération urbaine » on entend un ensemble de mesures physiques et socio-économiques susceptibles de contribuer à restaurer, intégrer, redévelopper et faire revivre certaines parties d'une ville et de connecter cette transformation au reste de la ville.

³³ Selon l'Organisation internationale du Travail, le « travail décent » regroupe : « l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes ».

- i) Sous-dimensions : villes, régions ;
- c) Amélioration de la productivité des villes et des régions ;
- i) Sous-dimensions : villes, région.

Dimension	Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Planification des processus aux fins d'améliorations	Nombre de pays partenaires ayant mis en place des plans ou mécanismes de développement régional promouvant la collaboration entre entités administratives	Impact institutionnel	Enquête	Nombre de pays	-	0	2	3	4	5
	Nombre de pays partenaires dotés d'une politique nationale d'urbanisation ou de plans de développement régional conformes aux directives d'ONU-Habitat	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de pays	-	7	10	12	14	16
	Nombre de pays partenaires dotés de plans d'urbanisation et d'aménagement du territoire respectant au moins 6 des 12 principes des Directives internationales sur la planification urbaine et territoriale	Impact institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de pays	-	0	1	2	3	4
	Nombre de pays partenaires dotés de structures et de mécanismes de gouvernance promouvant le développement des zones métropolitaines	Impact institutionnel	Enquête et observations sur le terrain	Nombre de pays	-	0	2	3	4	5
Connectivité des villes et des régions	Nombre d'autorités locales partenaires appliquant les stratégies de financement d'ONU-Habitat pour le développement des infrastructures dans les villes et les territoires	Impact institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre d'autorités locales	-	0	4	5	6	7
	Nombre de pays partenaires dotés de plans de développement régional tenant compte des Principes directeurs sur les liens ruraux-urbains	Résultat institutionnel	Étude documentaire	Nombre de pays	-	0	4	5	6	7

3. Résultat 2.2 : Augmentation et répartition équitable des recettes locales

- a) Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 8, 11 et 17, en particulier de la cible 17.1 ;
- b) Contribue à la mise en œuvre des paragraphes 67 et 75 du Nouveau Programme pour les villes.

Dimensions :

- a) Recettes locales ;
- b) Répartition équitable.

Dimension	Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Recettes locales	Nombre de pays partenaires ayant mis en place des stratégies et politiques nationales assignant des fonds suffisants aux tâches fonctionnelles décentralisées	Impact institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de pays	-	12	14	16	18	20
	Nombre d'autorités infranationales partenaires ayant augmenté la création de recettes locales par habitant	Impact institutionnel	Données du département de statistique à l'échelon local	Nombre d'autorités infranationales	-	50	60	70	100	150
	Nombre d'autorités infranationales partenaires ayant pris des mesures pour : a) augmenter la progressivité ³⁴ du barème des impôts et b) assurer le respect du cadre budgétaire	Impact institutionnel	Enquête et observations sur le terrain	Nombre d'autorités infranationales	a) Augmenter la progressivité du barème des impôts	10	15	20	50	80
					b) assurer le respect du cadre budgétaire	13	28	45	70	100
Répartition équitable des recettes locales	Nombre d'autorités infranationales partenaires ayant effectivement pris des mesures pour améliorer la transparence et la responsabilisation de leurs systèmes budgétaires (recettes et dépenses)	Résultat institutionnel	Enquête et observations sur le terrain	Nombre d'autorités infranationales	-	30	45	70	95	120
	Nombre d'autorités locales partenaires ayant accru le pourcentage de leur budget	Résultat institutionnel	Enquête	Nombre d'autorités locales	-	45	50	55	60	65

³⁴ Un barème d'imposition progressif est un barème qui prévoit un taux d'imposition plus bas pour les ménages à faible revenu par rapport au taux d'imposition applicable aux ménages à revenu plus élevé, reposant donc sur la capacité de paiement du contribuable.

Dimension	Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
	alloué au développement inclusif et à la fourniture de services Nombre d'autorités infranationales partenaires menant une politique d'allocation budgétaire sensible aux questions de genre	Résultat institutionnel	Enquête	Nombre d'autorités infranationales	-	20	30	40	50	60

4. Résultat 2.3 : Déploiement élargi des technologies de pointe et des innovations au service du développement urbain

- a) Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 5, 7, 8, 9, 11, 13 et 17, en particulier des cibles 5.b, 7.1 (7.1.2), 7.a, 7.b (7.b.1), 8.2, 9.5, 9.b, 13.3 (13.3.2), 17.6, 17.8 et 17.16 ;
- b) Contribue à la mise en œuvre des paragraphes 36, 50, 66, 94, 116, 126, 150 et 156 du Nouveau Programme pour les villes.

Dimension	Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
	Proportion de la population ressentant une amélioration de ses conditions de vie par suite d'un plus large déploiement des technologies de pointe et des innovations urbaines dans les villes et les établissements humains partenaires	Impact humain	Enquête	Pourcentage de personnes concerné	-	Le niveau de référence et les cibles pour cet indicateur seront fonction du projet ou de la localité considéré(e) et feront suite à une enquête.				
Technologies de pointe et innovations	Nombre d'autorités locales partenaires utilisant des technologies de pointe pour améliorer l'efficacité de la planification urbaine, de la gouvernance, de la gestion et de la fourniture de services	Résultat institutionnel	Enquête et observations	Nombre d'autorités locales	-	44	55	65	85	140
	Nombre d'autorités nationales et locales partenaires ayant adopté des politiques et des stratégies utilisant des technologies de pointe et des innovations urbaines pour améliorer l'insertion sociale, le cadre urbain, la résilience et la qualité de vie.	Résultat institutionnel	Analyse documentaire et enquête	Nombre d'autorités nationales Nombre d'autorités locales	a) autorités nationales b) autorités locales	13	23	33	45	60
	Nombre d'autorité locales partenaires disposant de ressources financières suffisantes pour déployer	Résultat institutionnel	Enquête	Nombre d'autorités locales	-	15	25	35	45	60

des technologies de pointe et des innovations urbaines afin d'améliorer l'insertion sociale, le cadre urbain et la qualité de vie.

D. Domaine de changement 3 : Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

1. Mesure du niveau du domaine de changement

Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Nombre de personnes vivant dans des villes et des établissements humains partenaires moins vulnérables ³⁵ face aux effets des changements climatiques	Impact humain	Analyse du portefeuille de projets et enquête	Nombre de personnes	-	15,2 millions	20 millions	30 millions	45 millions	75 millions
Diminution de l'espérance de vie corrigée de l'incapacité (EVCI) imputable à la pollution de l'air dans les villes partenaires	Impact humain	Données de l'OMS pour les pays partenaires	Nombre d'années	-	0	2	3	4	4
Augmentation annuelle de la proportion de la population urbaine, dans chacune des villes partenaires, vivant à moins de 400 mètres d'un espace vert accessible au public	Impact humain	Données des systèmes d'information géographique (SIG) et données de recensement	Pourcentage de personnes	-	0 %	5 %	5 %	5 %	5 %
Augmentation annuelle du pourcentage de la zone urbaine occupé par des espaces verts dans chacune des villes partenaires	Impact humain	Données des SIG	Superficie de la zone	-	0 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Nombre de personnes ayant bénéficié d'activités de remise en état de l'environnement ³⁶ dans les villes partenaires	Impact humain	Données des SIG et observations sur le terrain	Nombre de personnes		10 millions	11 millions	13 millions	15 millions	17 millions

2. Résultat 3.1 : Réduction des émissions de gaz à effet de serre et amélioration de la qualité de l'air

- a) Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 3, 11 et 13, en particulier des cibles 3.9 (3.9.1), 11.6 et 13.2 (13.2.1) ;
- b) Contribue à la mise en œuvre des paragraphes 67 et 75 du Nouveau Programme pour les villes.

³⁵ Par « vulnérabilité face aux effets des changements climatiques » on entend la mesure dans laquelle les personnes ou leurs biens subissent les effets néfastes de ces changements et sont incapables d'y faire face, avec trois composantes principales : 1) l'exposition ; 2) la sensibilité ; et 3) la capacité d'adaptation.

³⁶ Par « remise en état de l'environnement » on entend la restauration d'écosystèmes dégradés (verts et bleus) par des activités humaines, des utilisations des terres ou des modèles de développement urbain non viables à long terme.

Dimensions :

- a) Réduction des gaz à effet de serre ;
 - i) Sous-dimensions : engagement politique et efficacité des activités de plaidoyer de l'ONU
- b) Amélioration de la qualité de l'air ;
 - i) Sous-dimensions : mesure de la qualité de l'air (préalable à la réduction des GES) et des concentrations de particules, effets sur la santé.

Dimension	Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Émissions de gaz à effet de serre	Nombre de villes partenaires s'étant fixé un objectif de réduction des émissions d'ici 2050	Résultat institutionnel	Enquête	Nombre de villes	-	18	1	20	23	28
	Nombre de villes partenaires communiquant publiquement leurs émissions annuelles de CO ₂	Résultat institutionnel	Enquête	Nombre de villes	-	4	5	7	9	12
	Proportion des émissions de CO ₂ ³⁷ évitées ou réduites dans les villes partenaires	Résultat institutionnel	Données du département chargé du suivi des émissions locales de carbone	Émissions de CO ₂ (en tonnes)	-	0 %	20 %	20 %	20 %	20 %
Qualité de l'air	Nombre d'autorités nationales et infranationales partenaires ayant élaboré et mis en œuvre des plans d'action contre la pollution de l'air	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre d'autorités nationales	Autorités nationales	4	5	6	7	9
				Nombre d'autorités infranationales	Autorités infranationales	17	18	19	20	22
	Nombre de villes partenaires où les concentrations de particules ³⁸ sont désormais conformes aux normes de l'OMS ³⁹	Résultat institutionnel	Étude documentaire	Nombre de villes	-	0	0	0	0	1

3. Résultat 3.2 : Utilisation plus efficace des ressources et protection des actifs écologiques

- a) Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 6, 7, 11 et 12, en particulier des cibles 6.3, 6.a, 11.6, 11.c.1, 12.2, 12.3, 12.4, (12.4.1, 12.4.1.2), 12.5 et 12.c. ;

³⁷ Les émissions de CO₂ évitées ou réduites seront ventilées par domaine de travail (construction et transports, par exemple), si possible.

³⁸ Les particules sont un indicateur courant de la pollution de l'air.

³⁹ Il s'agit des *Lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air : particules, ozone, dioxyde d'azote et dioxyde de soufre* et de toutes autres lignes directrices en cours de mise à jour.

- b) Contribue à la mise en œuvre des paragraphes 68, 69,70, 71, 72 et 73 du Nouveau Programme pour les villes.

Dimensions :

- a) Utilisation plus efficace des ressources ;
- b) Sous-dimensions : énergies renouvelables, efficacité de l’empreinte matérielle/PIB, efficacité/valeur du CO2, recyclage, réduction de la consommation de ressources ;
- c) Protection des actifs écologiques ;
- d) Sous-dimensions : planification, modification de la superficie de la zone verte, écosystèmes aquatiques, législation applicable aux espèces envahissantes, biodiversité, aide publique au développement.

Dimension	Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Utilisation efficace des ressources	Nombre de villes partenaires appliquant des politiques, plans et normes de gestion urbaine visant une utilisation efficace des ressources ⁴⁰	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de villes	-	35	41	47	53	60
	Nombre de villes partenaires appliquant des solutions urbaines inspirées de la nature ⁴¹	Résultat institutionnel	Analyse de portefeuille et enquête	Nombre de villes	-	10	15	20	25	30
Protection des actifs écologiques	Nombre de villes partenaires ayant augmenté la proportion de déchets solides collectée et gérée dans des installations agréées en vue d’être valorisée ⁴²	Résultat institutionnel	Analyse des données des administrations municipales	Nombre de villes		14	15	16	18	20
	Nombre de villes partenaires ayant amélioré le contrôle de leurs installations de valorisation matière et d’élimination ⁴³	Résultat institutionnel	Analyse des données des administrations municipales	Nombre de villes		14	15	16	18	20

⁴⁰ Dans le cadre des travaux d’ONU-Habitat, l’utilisation efficace des ressources concerne de nombreux domaines : planification urbaine, gestion des déchets, eaux usées, eau et assainissement, transports en commun, infrastructures, économie circulaire, énergie dans le secteur du bâtiment, et concept du cycle de vie, entre autres. Les données seront ventilées, autant que possible, en fonction des domaines thématiques faisant partie des politiques d’utilisation efficace des ressources.

⁴¹ Par « solutions urbaines inspirées de la nature » on entend des solutions comprenant des mesures inspirées, menées avec l’aide ou copiées de la nature, ayant pour but de remédier à un certain nombre de défis environnementaux dans les villes.

⁴² La valorisation des ressources consiste à utiliser des déchets comme intrants pour créer de nouveaux produits ayant de la valeur.

⁴³ ONU-Habitat a établi un système de notation du niveau de contrôle opérationnel, qui catégorise les installations de gestion des déchets comme suit : 1) aucun contrôle, 2) contrôle limité, 3) contrôle essentiel, 4) contrôle amélioré et 5) contrôle intégral, qui donne une idée du niveau d’avancement du système municipal de gestion des déchets solides d’une ville.

Nombre de villes partenaires ayant mis en place des réseaux ou couloirs verts-bleus	Résultat institutionnel	Carte des systèmes d'information géographique (SIG) et enquête	Nombre de villes	-	9	11	13	15	17
Nombre de villes partenaires ayant mis en place des mesures visant à développer les infrastructures vertes	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de villes		23	27	31	35	39
Nombre de villes partenaires ayant intégré la conservation des terres, de l'eau et de la biodiversité dans leurs processus de planification urbaine	Résultat institutionnel	Enquête et observations sur le terrain	Nombre de villes		12	15	18	21	24

4. Résultat 3.3 : Adaptation effective des communautés et des infrastructures aux changements climatiques

- Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 1, 9, 11 et 13, en particulier des cibles 1.5, 11.b, 13.2, 13.3 et 13.a. ;
- Contribue à la mise en œuvre des paragraphes 77, 78 et 79 du Nouveau Programme pour les villes.

Dimension :

- Adaptation effective des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

Dimension	Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Adaptation des communautés et des infrastructures aux changements climatiques	Nombre de pays partenaires dotés d'une composante urbaine plus robuste ⁴⁴ dans les contributions déterminées au niveau national (CDN), les plans nationaux d'adaptation, les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA) et autres cadres d'action mondiaux sur le climat	Résultat institutionnel	Étude documentaire	Nombre de pays	-	17	19	22	28	36
	Nombre de villes partenaires menant des politiques et plans intégrés d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ⁴⁵	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de villes	-	63	70	80	95	120
	Nombre de villes partenaires ayant annoncé avoir pris des engagements dans le cadre d'un ensemble d'engagements sur le climat reconnus au niveau international et	Résultat institutionnel	Enquête	Nombre de villes	-	25	28	31	36	46

⁴⁴ La mesure de la composante urbaine se fonde sur une méthode d'analyse du contenu, qui évaluera le document par rapport aux principales dimensions de la composante urbaine de l'action climatique.

⁴⁵ Ces politiques et plans devraient comporter en priorité des mesures répondant spécifiquement aux préoccupations des habitants des implantations sauvages et des bidonvilles, et à celles des citoyens pauvres.

Dimension	Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
	communiquant régulièrement sur leur mise en œuvre									
	Nombre de villes et d'établissements humains partenaires appliquant des politiques et normes intégrées ainsi que : a) des plans d'action climatique autonomes ou b) des plans statutaires intégrant l'action climatique afin de faciliter l'adaptation des communautés et des infrastructures aux changements climatiques	Résultat institutionnel	Analyse du portefeuille et étude documentaire	Nombre de villes	-	22	23	25	30	35
	Nombre de pays partenaires qui suivent les mesures d'adaptation aux changements climatiques et qui communiquent à ce sujet	Résultat institutionnel	Enquête	Nombre de pays	-	12	12	13	15	18
	Nombre d'institutions partenaires ayant intégré l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation dans l'enseignement professionnel dispensé dans les villes	Résultat institutionnel	Enquête	Nombre d'institutions	-	1	2	3	4	6

E. Domaine de changement 4 : Prévention et gestion efficaces des crises urbaines

1. Mesure du niveau du domaine

Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Proportion de la population des localités ciblées estimant que les décisions prises tiennent compte des préoccupations de l'ensemble de la population	Impact humain	Enquête	Pourcentage de personnes	-	Le niveau de référence et les cibles pour cet indicateur seront fonction du projet ou de la localité considéré(e) et feront suite à une enquête.				
Augmentation proportionnelle de la population adulte de chaque localité ciblée touchée par une crise possédant des documents officiellement reconnus à l'appui de ses droits à la propriété foncière ⁴⁶	Impact humain	Données des archives administratives	Pourcentage de personnes	-	S.O.	20 %	20 %	20 %	20 %

⁴⁶ Les « droits à la propriété foncière » sont interdépendants et se chevauchent partiellement. Le droit au logement est le droit d'obtenir et d'occuper un logement sûr et sécurisé où vivre en paix et dans la dignité. Le droit à la terre se réfère aux droits fonciers reconnus socialement ou juridiquement. Le droit de propriété se réfère au droit de posséder des biens et de décider de leur utilisation.

Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Augmentation proportionnelle de la population de chaque localité ciblée touchée par une crise urbaine occupant un logement convenable	Impact humain	Données de l'Observatoire urbain mondial concernant les localités ciblées	Pourcentage de personnes	-	S.O.	5 %	5 %	5 %	5 %
Augmentation proportionnelle de la population de chaque localité ciblée touchée par une crise urbaine vivant dans un logement donnant accès aux services de base	Impact humain	Données de l'Observatoire urbain mondial concernant les localités ciblées	Pourcentage de personnes	-	S.O.	5 %	5 %	5 %	5 %
Augmentation proportionnelle de la population de chaque localité ciblée touchée par une crise urbaine ayant accès aux espaces publics	Impact humain	Données de l'Observatoire urbain mondial concernant les localités ciblées	Pourcentage de personnes	-	S.O.	15 %	15 %	15 %	15 %
Nombre de villes partenaires où les réfugiés, les migrants et les déplacés internes, les rapatriés et les communautés d'accueil parviennent progressivement à avoir accès : a) à la sécurité d'occupation, b) à un travail décent, c) aux services de base et aux services sociaux, d) à un logement convenable et e) à la sûreté et à la sécurité.		Enquête	Nombre de villes	a) sécurité d'occupation	35	39	43	47	52
				b) travail décent	28	31	35	39	42
				c) services de base et services sociaux durables	49	55	62	68	75
				d) logement convenable	36	40	44	48	53
				e) sûreté et sécurité	49	55	62	68	75
Nombre de communautés d'accueil, dans les villes partenaires, où les communautés de migrants, de réfugiés, de déplacés internes et de rapatriés sont activement engagées dans des activités culturelles, sociales et économiques	Impact humain	Enquête	Nombre de communautés	-	50	60	65	70	75

2. Résultat 4.1 : Renforcement de l'intégration sociale et communautés inclusives

- a) Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 9, 10, 11 et 16, en particulier des cibles 10.7, 11.3, 16.1 et 16.a. ;
- b) Contribue à la mise en œuvre des paragraphes 33, 40, 77 et 78 du Nouveau Programme pour les villes.

Dimensions :

- a) Amélioration de l'insertion sociale ;
- b) Communautés inclusives.

Dimension	Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Insertion sociale	Nombre d'autorités locales partenaires appliquant des stratégies et des mesures visant à améliorer l'insertion sociale et la sécurité dans les espaces publics	Impact institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre d'autorités	-	100	109	118	127	136
	Proportion de villes partenaires touchées par une crise menant une démarche inclusive, réaliste et durable en matière de relèvement afin de promouvoir l'insertion sociale, l'inclusion et la transition vers un développement durable, en s'inspirant des principes « reconstruire en mieux » ⁴⁷ et « ne faire aucun laissé-pour-compte »	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de villes	-	42 %	60 %	60 %	65 %	70 %
	Nombre d'autorités partenaires compétentes appliquant, en matière d'administration foncière, une politique de choix de terrains adaptés à l'usage prévu en vue d'atteindre la sécurité d'occupation pour tous	Résultat institutionnel	Enquête et observations sur le terrain	Nombre d'autorités	-	57	60	63	66	69
	Proportion de villes partenaires touchées par une crise ayant inclus la prévention des conflits et l'instauration de la paix dans leurs activités de relèvement urbain	Résultat institutionnel	Enquête	Nombre de villes	-	0 %	50 %	50 %	60 %	70 %
Communautés inclusives	Nombre de pays partenaires ayant mis en place des cadres urbains nationaux (politiques, lois, plans d'aménagement) alignés sur des modèles inclusifs de gouvernance et de planification des villes	Résultat institutionnel	Étude documentaire	Nombre de pays	-	22	24	26	28	30
	Nombre de villes partenaires dotées de mécanismes institutionnels visant une participation inclusive de la société civile à la planification et à la gestion des villes	Résultat institutionnel	Enquête et observations sur le terrain	Nombre de villes	-	44	49	54	59	64

⁴⁷ « Reconstruire en mieux » (Building Back Better, BBB) est une démarche de relèvement post-catastrophe qui a pour but de réduire la vulnérabilité aux futures catastrophes et à renforcer la résilience des communautés face aux fragilités et aux chocs physiques, sociaux, environnementaux et économiques.

3. Résultat 4.2 : Conditions de vie améliorées et inclusion des migrants, des réfugiés et des déplacés internes

- a) Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 8, 10, 11 et 16, en particulier des cibles 10.7 et 8.8 ;
- b) Contribue à la mise en œuvre des paragraphes 29, 30 et 35 du Nouveau Programme pour les villes.

Dimensions :

- a) Conditions de vie améliorées des migrants, des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés ;
 - i) Sous-dimensions : conditions de vie améliorées des migrants, des réfugiés et des déplacés internes (intervention de la communauté d'accueil – réponse) et des rapatriés. Conditions de vies améliorées des rapatriés (intervention de la communauté touchée – relèvement) ;
- b) Insertion améliorée des migrants, des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés ;
 - i) Sous-dimension : politiques efficaces.

Dimension	Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Inclusion des migrants, des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés	Nombre de villes partenaires ayant pris en compte les préoccupations des migrants, des réfugiés, des déplacés internes, des rapatriés et des communautés d'accueil dans leurs processus de planification et de gestion urbaines	Résultat institutionnel	Enquête et observations sur le terrain	Nombre de villes	-	42	60	65	70	75

4. Résultat 4.3 : Résistance améliorée du cadre bâti et des infrastructures

- a) Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 9, 11 et 13, en particulier des cibles 9.1, 9.4, 9.a, 11.5, 13.2 et 13.b. ;
- b) Contribue à la mise en œuvre des paragraphes 77 et 78 du Nouveau Programme pour les villes.

Dimension	Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Résilience du cadre bâti et des infrastructures	Nombre de villes partenaires ayant inclus des stratégies de résilience fondées sur l'expérience dans leurs processus de planification et de gestion urbaines conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de villes	-	42	60	80	100	120

Nombre d'autorités nationales et infranationales appliquant des codes, règlements ou outils de certification dans le secteur du bâtiment		Étude documentaire et enquête	Nombre d'autorités	Autorités nationales	39	41	43	47	51
				Autorités nationales	30	40	50	60	70
Nombre de villes partenaires appliquant des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de villes	-	42	60	80	100	120

F. Domaines thématiques transversaux : Résilience et sécurité

1. Résilience

Indicateur	Type	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
[Si le projet contient un volet « résilience »] Pourcentage de la population visée par le projet considérée comme faisant partie d'un groupe vulnérable (marginalisés et/ou pauvres, minorités ethniques, handicapés, enfants privés de soins parentaux, personnes âgées isolées et dépendantes, notamment)	Impact humain	35 %	40 %	40 %	45 %	50 %
[Nombre d'/de] Activités, recommandations et/ou interventions [efficaces] visant à renforcer la résilience inclus(es) dans les plans, politiques et initiatives des villes partenaires	Résultat institutionnel	42	60	80	100	120

2. Sécurité

Indicateur	Type	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Proportion de la population des villes partenaires se sentant en sécurité face à la violence et au harcèlement dans les espaces publics	Impact humain	Le niveau de référence et les cibles pour cet indicateur seront fonction du projet ou de la localité considéré(e) et feront suite à une enquête.				
Nombre d'autorités locales partenaires suivant des stratégies et des approches durables et inclusives en matière de sécurité locale	Résultat institutionnel	70	74	80	87	95
Nombre d'autorités locales partenaires expérimentant et utilisant des outils de sécurité urbaine	Résultat institutionnel	70	74	80	87	95
Nombre d'instituts de formation internationaux et nationaux dotés de programmes d'enseignements pour des villes sûres	Résultat institutionnel	70	74	80	87	95
Diminution de la proportion annuelle de personnes, dans chacune des villes partenaires, qui ont été victimes de harcèlement physique ou sexuel au cours des douze derniers mois	Impact humain	N/A	2 %	2 %	2 %	2 %

G. Dimension de l'inclusion sociale

20. L'inclusion sociale est intégrée dans les indicateurs portant sur d'autres thèmes du Cadre de résultats, en particulier dans le contexte de la collecte de données désagrégées. La présente section ne comprend donc que les indicateurs institutionnels qui sous-tendent les efforts tendant à intégrer l'inclusion sociale.

1. Droits de l'homme

Indicateur	Type	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Nombre d'organisations partenaires promouvant la réalisation progressive du droit à un niveau de vie convenable (y compris le droit au logement, le droit à de l'eau potable et à des services d'assainissement, notamment) conformément aux directives et stratégies d'ONU-Habitat	Résultat institutionnel	60	80	110	150	200
Nombre de villes partenaires ayant librement accès à l'information	Résultat institutionnel	48	58	88	108	150
Nombre de villes partenaires appliquant les principes de la Coalition des villes pour les droits numériques	Résultat institutionnel	0	10	20	30	40
Nombre de villes partenaires menant des stratégies participatives assurant l'engagement significatif de toutes les catégories de population dans la gestion des villes	Résultat institutionnel	62	90	120	150	200

2. Égalité des genres

Indicateur	Type	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Nombre d'autorités locales partenaires appliquant une budgétisation sensible aux questions de genre	Résultat institutionnel	71	75	80	90	100
Nombre d'autorités nationales et infranationales partenaires assurant la participation égale des femmes et des hommes à toutes les initiatives conjointes	Résultat institutionnel	80	100	120	150	170
Proportion d'initiatives d'ONU-Habitat dotées d'un budget propre (au moins 10 % du budget total) dédié à des activités concernant le genre	Résultat institutionnel	30 %	40 %	50 %	65 %	80 %

3. Enfants, jeunes et personnes âgées

Indicateur	Type	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Nombre de villes partenaires menant des initiatives pour des villes et des espaces respectueux des enfants et des jeunes	Résultat institutionnel	35	50	70	90	120
Nombre de villes partenaires dotées d'installations et de services publics accessibles aux personnes âgées	Résultat institutionnel	0	15	30	55	80

Nombre de villes partenaires allouant des crédits municipaux pour répondre aux besoins articulés par les enfants et les jeunes	Résultat institutionnel	15	17	19	21	23
--	-------------------------	----	----	----	----	----

4. Handicap

Indicateur	Type	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Nombre de villes partenaires dotées d'installations et de services publics accessibles aux personnes handicapées	Résultat institutionnel	0	10	35	70	120
Proportion de personnes handicapées, dans les villes partenaires, qui estiment avoir un accès égal aux espaces, aux installations et aux services publics	Impact humain	Le niveau de référence et les cibles pour cet indicateur seront fonction du projet ou de la localité considéré(e).				

H. ONU-Habitat comme Centre d'excellence

21. Les indicateurs qui suivent mesurent la transition d'ONU-Habitat vers un rôle de leader d'opinion et d'entité incontournable dans son domaine de compétence. Ces indicateurs reflètent également le rôle de catalyseur d'ONU-Habitat dans la promotion d'une urbanisation durable dans le monde. La démarche suivie ici est que pour faire d'ONU-Habitat un centre d'excellence viable et crédible, ses travaux normatifs et opérationnels, et ses projets de démonstration, doivent être adoptés et reproduits partout dans le monde, sans omettre le système des Nations Unies. Les indicateurs mentionnés dans la présente section ont donc pour but d'évaluer l'adoption des connaissances spécialisées et des solutions durables proposées par ONU-Habitat, non seulement dans le cadre d'une collaboration directe, mais aussi par le biais d'une collaboration indirecte ainsi que par la diffusion de connaissances et des activités de plaidoyer.

1. Adoption des travaux normatifs d'ONU-Habitat⁴⁸

22. Les indicateurs présentés dans cette section permettent de suivre l'adoption travaux normatifs clefs d'ONU-Habitat. Une liste des principaux outils et directives d'ONU-Habitat et des rapports mondiaux essentiels sera établie, mise à jour et revue chaque année. Les données primaires concernant ces indicateurs seront collectées dans le cadre d'un système de communication volontaire mis en place par les pays, les villes et les organisations partenaires.

Indicateur	Principaux travaux normatifs à suivre	Méthode de collecte des données	Ventilation des données
Nombre de pays et de villes utilisant ⁴⁹ les directives et outils d'ONU-Habitat	La liste des principaux outils et directives sera établie et revue chaque années	Enquête des institutions qui sont des points focaux sur la plateforme du Nouveau Programme pour les villes	- Domaine de résultat auquel l'outil ou les directives sont rattachés - Type d'entité utilisant l'outil ou les directives - Pays de l'entité concernée
Nombre de : a) téléchargements et b) citations de publications et de rapports	Toutes les publications et rapports publiés entre 2020 et 2023	Suivi en ligne	- Domaine de résultat auquel la publication ou le rapport sont rattachés

⁴⁸ Par « travaux normatifs » on entend, entre autres, les produits d'ONU-Habitat dans le domaine des connaissances, à savoir les publications, outils, directives, rapports, conseils techniques, bonnes et meilleures pratiques.

⁴⁹ Des directives ou des outils sont considérés comme utilisés s'ils sont intégrés dans les politiques ou les stratégies en vigueur ou s'ils sont adoptés dans le cadre de l'exécution des activités menées par les gouvernements dans le domaine de l'urbanisation durable.

Nombre de corps académiques ayant inclus les directives et outils d'ONU-Habitat, ainsi que le Nouveau Programme pour les villes dans l'enseignement professionnel qu'il dispensent sur l'urbanisation	La liste des principaux outils et directives sera établie et revue chaque année	Enquête des institutions qui sont des points focaux sur la plateforme du Nouveau Programme pour les villes	- Domaine de résultat auquel un outil ou des directives sont rattachés - Pays de l'entité concernée
Nombre de citations d'ONU-Habitat dans les principaux rapports mondiaux	La liste des principaux rapports mondiaux sera établie et revue chaque année	Étude documentaire	- Domaine de résultat auquel le contenu cité est rattaché

2. Multiplication des projets opérationnels et de démonstration d'ONU-Habitat

Indicateur	Méthode de collecte des données	Ventilation des données
Pourcentage de projets d'ONU-Habitat comportant une phase de suivi financée prévoyant la reproduction ou la transposition à plus grande échelle d'un projet de démonstration, d'un projet pilote ou d'un projet opérationnel novateur	Rapports des responsables de projet	- Domaine de résultat auquel le projet original est rattaché - Site d'implantation du projet original - Site d'implantation du ou des projets reproduits ou transposés à plus grande échelle
Nombre de pays, de villes et d'organisations partenaires qui ont reproduit un projet de démonstration, un projet pilote ou un projet opérationnel novateur d'ONU-Habitat	Enquête des institutions qui sont des points focaux sur la plateforme du Nouveau Programme pour les villes	- Domaine de résultat auquel le projet original est rattaché - Site d'implantation du projet original - Site d'implantation du ou des projets reproduits ou transposés à plus grande échelle
Nombre de pays, de villes et d'organisations partenaires qui ont reproduit les meilleures pratiques et solutions réussies promues par ONU-Habitat	Enquête des institutions qui sont des points focaux sur la plateforme du Nouveau Programme pour les villes	- Domaine de résultat auquel le projet original est rattaché - Site d'implantation du projet original - Site d'implantation du ou des projets reproduits ou transposés à plus grande échelle

3. Rôle de catalyseur et changement dans le contexte de la vision du Secrétaire général

Indicateur	Méthode de collecte des données	Ventilation des données
Pourcentage de projets exécutés conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies	Analyse du portefeuille de projets d'ONU-Habitat	- Domaine de résultat auquel le projet est rattaché
Pourcentage de projets exécutés avec des partenaires n'appartenant pas au système des Nations Unies	Analyse du portefeuille de projets d'ONU-Habitat	- Domaine de résultat auquel le projet est rattaché - Type de partenaire